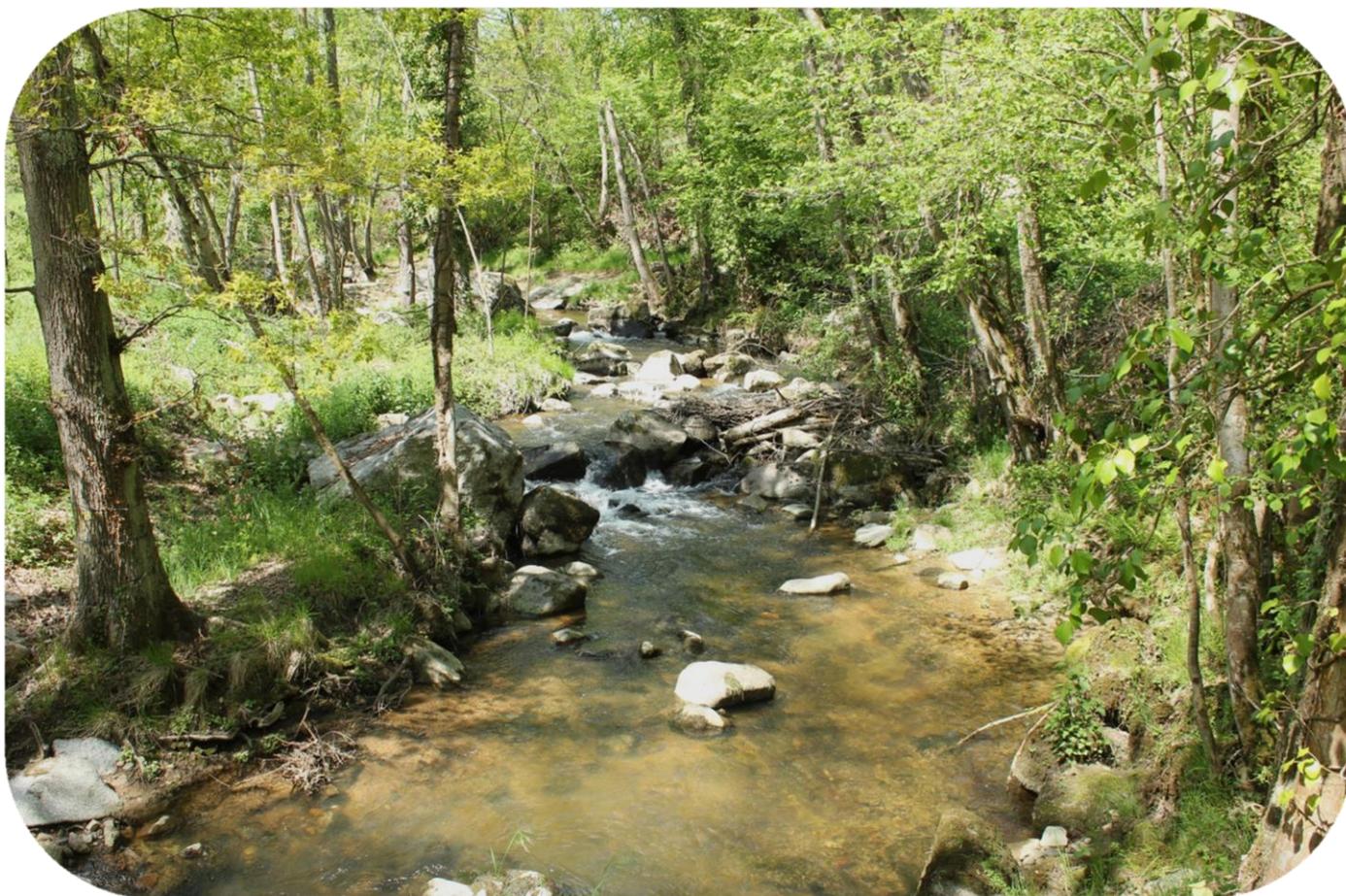




**RAPPORT
D'ACTIVITES
2019**



Organisation et fonctionnement

Page 4

Bilan 2019

Page 14

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT



Inauguration des travaux sur le Thoron – 6 Septembre 2019

Le territoire

Page 5

Les compétences

Page 6

Les élus

Page 7

Le personnel

Page 9

Les partenaires

Page 10

Le budget

Page 11

Le financement

Page 13

Le territoire

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche compte deux intercommunalités. Ses membres sont la Communauté de Communes de Forez Est et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Situé au cœur du département de la Loire, en rive droite du fleuve Loire, à cheval sur les départements de la Loire et du Rhône, il couvre les bassins versants du Bernand, de la Revoute, des Odiberts, du Gourtarou, de la Loire, du Soleillant, du Garollet et de la Toranche qui s'étendent sur près de 410 km². Le syndicat assure la gestion de près de 425 km de cours d'eau principaux.



- Périmètre du Contrat territorial Bernand Revoute Loire Toranche
- Cours d'eau et plans d'eau
- CC des Mont du Lyonnais - membre du SMAELT
- CC de Forez Est - membre du SMAELT
- CC du Pays entre Loire et Rhône (hors SMAELT)

Les compétences

A sa création, le SMAELT était chargé de « la restauration et l'entretien du lit et des berges des cours d'eau, la restauration de la continuité écologique, l'étude des bassins versants, la communication, la sensibilisation, et l'animation de procédures de gestion de bassin versant ». Il assurait également l'entretien, la valorisation et mise en valeur touristique et paysagère des bords de Loire sur le territoire de la Communauté de Communes de Feurs en Forez.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en réponse à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, les Communautés de communes de Forez Est et des Monts du Lyonnais ont transféré au SMAELT leur compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre le risque Inondation » (GEMAPI). Les statuts du syndicat comptent donc désormais deux blocs de compétences étroitement liées :

Aliénas obligatoires de la GEMAPI

- 1° L'aménagement d'un bassin ou fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Missions complémentaires à la mise en œuvre de la GEMAPI

- Animation
- Communication, sensibilisation
- Entretien des sentiers de promenades sur Feurs et Chambéon

Les élus

Le syndicat est administré par un « conseil syndical » composé de 11 délégués titulaires et 7 délégués suppléants, désignés par leur collectivité d'appartenance. Il règle par ses délibérations les affaires courantes et projets de la structure. Il est placé sous l'autorité d'une Présidente, Véronique CHAVEROT, et de trois Vice-Présidents, Georges REBOUX, Christian FAURE et André PUPIER, élus par les membres de l'assemblée.

Le Comité syndical s'est réuni 4 fois en 2019, les 5 février, 3 mars, 27 juin et 5 décembre.

Délégués de la Communauté de Communes de Forez Est

Véronique CHAVEROT, commune de VIOLAY
Georges REBOUX, commune de FEURS
Christian FAURE, commune d'ESSERTINES-EN-DONZY
Pascal VELUIRE, commune d'EPERCIEUX-SAINT-PAUL
Jean-François YVOREL, commune de SALVIZINET
Gilles DUPIN, commune de BALBIGNY
Jean-Luc POYADE, commune de SAINT-LAURENT-la-CONCHE
Laurent MIOCHE, commune de PANISSIERES
Jean-Pierre BISSAY, commune de SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND
Simone COUBLE, commune de CHAMBEON
Michelle DELORME, commune de CLEPPE
Jean-Luc LAVAL, commune de SALT-EN-DONZY
Marc RODRIGUE, commune de JAS

Délégués de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

André PUPIER, commune de Virigneux
Gilles CHAVEROT, commune de HAUTE-RIVOIRE
Daniel FOL, commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES
Fabien PROTIERE, commune de MEYS
Guy COQUARD, commune de CHAMBOST-LONGESSAIGNE

Le bureau

Composé de 6 élus désignés par les délégués du syndicat, il veille au bon fonctionnement de la structure et prépare les décisions prises par les membres du Comité syndical.

En 2019, les membres du bureau se sont réunis 7 fois (15 janvier, 19 février, 8 avril, 4 juin, 18 juillet, 25 septembre et 16 décembre).

Membres du bureau :

Véronique CHAVEROT, Georges REBOUX, Christian FAURE, André PUPIER, Gilles CHAVEROT, Pascal VELUIRE.

Principales décisions prises par le Comité syndical

Le 5 février

Débat d'Orientaion Budgétaire
Appel à projet « Outils de communication 2019 » – Département de la Loire
Convention OPUS – Pôle Emploi
Recrutement de contractuels pour le remplacement d'une titulaire

Le 19 mars

Compte de gestion 2018
Compte administratif 2018
Affectation des résultats
Budget primitif 2019
Contributions des membres 2019
Amortissements
Adhésion au Contrat territorial de l'Aire d'alimentation des captages de Balbigny

Le 26 juin

Indemnité de mission spécifique aux horaires d'été pour l'équipe rivières
Compte Epargne Temps
Journée de solidarité
Décision modificative n°1

Le 5 décembre

Demande de subvention « Contrat territorial Bernand Revoute Loise Toranche 2020 » – Agence de l'eau Loire Bretagne
Appel à projets « Contrat territorial Bernand Revoute Loise Toranche 2020 » – Département de la Loire
Demande de subvention « Soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion 2020 – Région Auvergne Rhône-Alpes
Remplacement du véhicule de l'équipe rivières
Location de la parcelle de la pépinière
Décision modificative n°2

Le personnel



Equipe rivières sur le Panissières

Agents permanents

Anne-Sophie GAUMOND
Directrice et Animatrice
☎ : 06.45.39.34.79 - ✉ : direction@smaelt.fr

Pascale ODIN et Sandra SUCHAIL
Secrétaires-Comptables
☎ : 04.77.26.31.44 - ✉ : secretariat@smaelt.fr

Julien GRASSOT
Technicien de rivières
☎ : 06.78.93.10.15 - ✉ : technique@smaelt.fr

Lionel PEYRUC
Chef d'équipe rivières
☎ : 06.45.79.01.78
✉ : chef.equipe.smaelt@gmail.com

Michel BOUCHET
Chef d'équipe adjoint
☎ : 07.72.41.02.16

Equipe rivières

9

L'équipe rivières, qui réalise les travaux en cours d'eau, est composée d'un chef d'équipe, d'un chef d'équipe adjoint et de quatre agents en insertion.

L'Atelier Chantier d'Insertion

Le SMAELT est agréé par les services de l'Etat « Atelier et Chantier d'Insertion » (ACI) depuis 2009.

A ce titre, il accueille au sein de l'équipe rivières du personnel en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, à qui il propose :

- ✓ Un accompagnement socio-professionnel, dispensé par une chargée d'insertion professionnelle mise à disposition par la Communauté de Communes de Forez Est, afin d'aider ces personnes à se stabiliser socialement et à construire un projet professionnel adapté à leur attentes et leurs compétences au regard du marché du travail ;
- ✓ Un encadrement technique quotidien sur le terrain ;
- ✓ Une formation au métier d'agent rivières, en travaux forestiers et entretien de l'espace rural.

En 2019, 7 agents en insertion ont été accueillis au sein de l'ACI. L'un d'entre eux a pu bénéficier de deux formations courtes en entretien des espaces verts et en travaux forestiers, alors que deux autres ont quitté la structure, l'une pour une formation longue en entretien des espaces verts alors que le second a bénéficié d'un CDI quelques mois après sa sortie du syndicat.

Les partenaires

De par la diversité des actions qu'il porte, le syndicat fait appel à différents partenaires qu'il associe quotidiennement à ses démarches :

Les partenaires institutionnels :

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
La Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
Les Départements de la Loire et du Rhône ;
Les Directions Départementales des Territoires de la Loire et du Rhône ;
La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Unité de la Loire ;
L'Agence Française pour la Biodiversité ;
Etc...

Les partenaires locaux :

Les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques locales ;
Les syndicats agricoles (gestion des fossés et irrigation) ;
Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnementaux Agricoles ;
Les Syndicats d'eau potable et communes en charge de la gestion de l'eau potable ;
Les Structures d'Insertion par l'Activité Economiques de la Loire ;
Le Collectif des Ateliers Chantiers d'Insertion de la Loire ;
France Nature Environnement de la Loire et du Rhône ;
Etc...

Les partenaires techniques

Les Fédérations de Pêche de la Loire et du Rhône ;
Les Fédérations de Chasse de la Loire et du Rhône ;
Les Chambres d'Agricultures de la Loire et du Rhône ;
Le Conservatoire d'Espace Naturel Rhône-Alpes - Unité de la Loire et du Rhône ;
Pôle Emploi ;
L'Association Rivières Auvergne Rhône-Alpes ;
Etc...

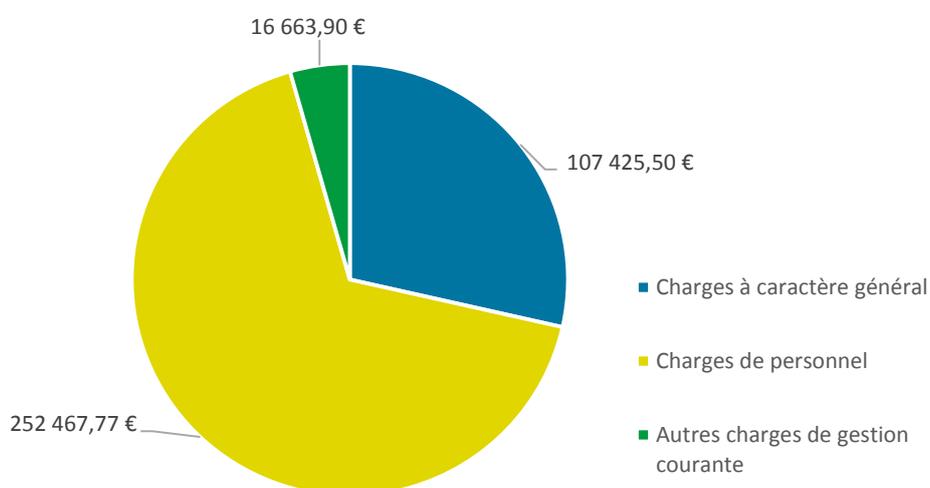
Le budget

Le compte administratif a été voté à l'unanimité le jeudi 5 mars 2020.

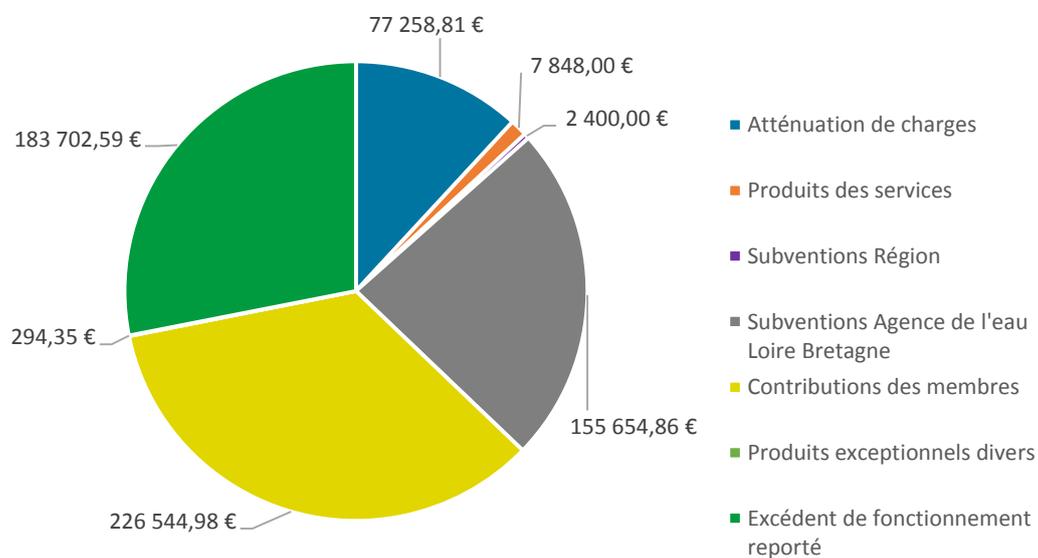
Il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 236 738,43 € et un excédent de fonctionnement de 167 568,69 €.

Section de fonctionnement

Dépenses

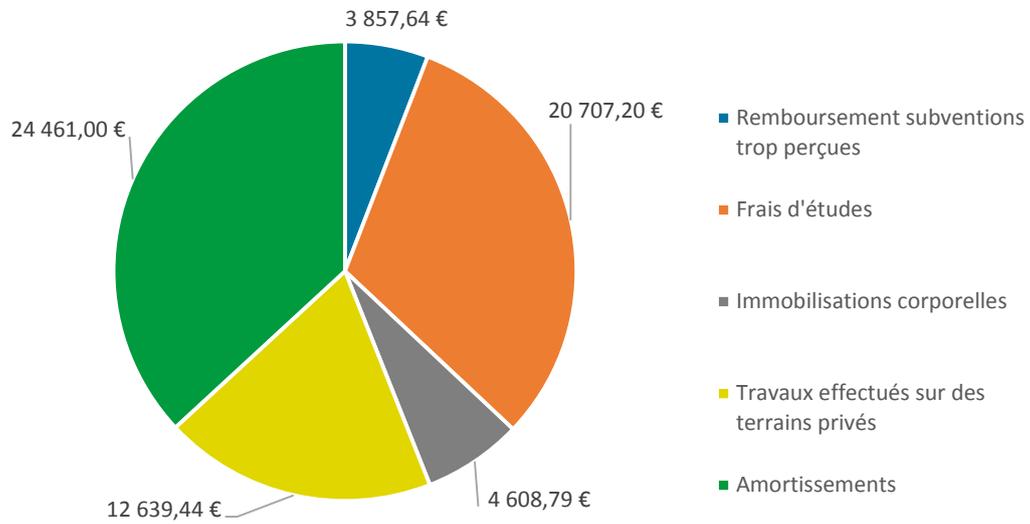


Recettes

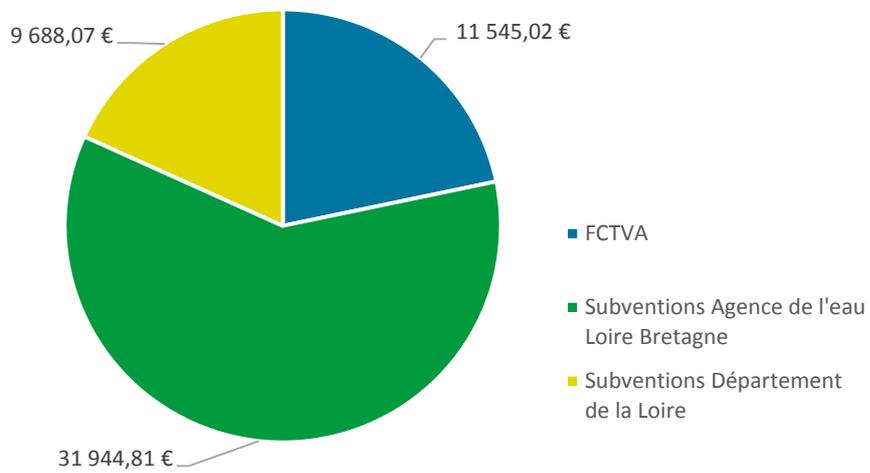


Section d'investissement

Dépenses



Recettes



Le financement

Contributions des membres

Le syndicat est majoritairement financé par les contributions de ses membres.

Les dépenses liées au fonctionnement général de la structure sont réparties de la manière suivante :

- Communauté de Communes de Forez Est : 82.25%
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : 17.75 %

A noter que la clé de répartition prend en compte les critères suivants :

- La superficie de bassin versant
- La population
- Le linéaire de cours d'eau

Les dépenses liées aux travaux sont quant à elles affectées à 100% sur la Communauté de Communes bénéficiant des travaux en question.

Subventions

13

Le syndicat perçoit également différentes subventions sollicitées auprès de plusieurs partenaires :

Subventions perçues au titre du Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche

Les principaux partenaires financiers du Contrat sont l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements de la Loire et du Rhône, ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Subventions perçues au titre de l'Atelier Chantier d'Insertion

Les sources de financement de l'ACI sont l'Etat via l'Agence de Services et de Paiements, le Département de la Loire ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Bilan 2019



Travaux de restauration sur le Bernand

Le Contrat territorial Bernand Revoute Loise Toranche

Page 15

Le Contrat territorial de l'Aire d'Alimentation des Captages de Balbigny

Page 27

La prévention contre le risque inondation

Page 28

Les bords de Loire

Page 29

Le Contrat territorial Bernand Revoute Loise Toranche

Historique de la démarche

Depuis les années 2000 les acteurs locaux du territoire se sont associés pour définir et mettre en œuvre une politique globale, cohérente et partagée par tous, en faveur des cours d'eau et milieux aquatiques associés, à l'échelle des bassins versants Loise Toranche.

Au terme du premier « Contrat Restauration Entretien Loise Toranche 2008 - 2014 » qui prévoyait principalement des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau, élus locaux, partenaires institutionnels et acteurs ont souhaité aller plus loin et poursuivre la démarche par l'élaboration d'un programme d'actions pluri-thématiques de type « Contrat de rivières » qui s'étendrait aux bassins versants du Bernand et de la Revoute (bassins au Nord du territoire jusqu'alors orphelins de toute structure gestionnaire de cours d'eau).

Ainsi, entre 2015-2016, cinq études préalables ont donc été menées afin d'améliorer le niveau de connaissance sur : la qualité de l'eau, la ressource disponible au regard des besoins, les populations piscicoles, la géomorphologie des cours d'eau et l'activité agricole présente sur le territoire. Les acteurs locaux ont été associés tout au long de la phase d'élaboration du contrat au travers notamment de réunions de concertations régulières et pluri-partenariales. Ce travail a donc abouti à la définition d'un programme d'actions commun et partagé par tous.



15

Enjeux du territoire et objectifs associés

Le programme d'actions s'articule autour de trois volets principaux répondants aux enjeux identifiés sur le territoire :

Volets	Enjeux / Objectifs	Code	Sous-objectifs
A	Amélioration de la qualité des eaux superficielles	A1	Réduire la pollution d'origine domestique
		A2	Fiabiliser l'assainissement industriel
		A3	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance des zones imperméabilisées (hors pesticides)
		A4	Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles en provenance de l'agriculture
		A5	Réduire les pollutions par les phytosanitaires
B	Amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques	B1	Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques
		B2	Préservation face au risque inondation
		B3	Gestion équilibrée de la ressource en eau
C	Coordination, animation, communication et	C1	Impliquer, associer et sensibiliser les acteurs et les usagers de la ressource
		C2	Assurer le suivi et le bon déroulement du contrat

Volet A – Amélioration de la qualité de l'eau

Le bilan de la qualité de l'eau des cours d'eau du territoire fait état d'une dégradation par le phosphore, notamment en période d'étiage qui provient principalement des rejets de stations d'épuration collective et des systèmes d'assainissement individuels situés à proximité des cours d'eau.

L'influence de l'activité agricole, prégnante sur le territoire se remarque quant à elle par des taux de matière organique importants retrouvés dans les cours d'eau de plaine, mais aussi en terme de Nitrates et de produits phytosanitaires.

A noter néanmoins qu'une majorité du territoire est classé en zone vulnérable Nitrate, ce qui induit des efforts d'ores et déjà réalisés par la profession agricole sur cette thématique et que les pollutions par les phytosanitaires sont également à associer aux pratiques domestiques.

De même, pour une grande partie du territoire, les conditions hydrologiques en période estivale sont également peu favorables aux phénomènes de dilution et d'autoépuration des flux polluants d'origine anthropique. Les assecs parfois observés sur certains tronçons dans la partie aval des bassins versant rendent difficile le maintien de la vie aquatique.

Assainissement collectif et non collectif

D'importants efforts ont été réalisés depuis 2017 par les communes du territoire en matière de rénovation de leurs systèmes d'assainissement collectifs, aussi bien sur les réseaux que sur les stations d'épuration. Néanmoins, de nombreux diagnostics d'assainissement communaux sont anciens et mériteraient d'être actualisés et certaines communes restent non conformes à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) (FEURS, ESSERTINES-EN-DONZY, ROZIER-EN-DONZY, HAUTE-RIVOIRE...).

A noter que la remontée de compétence Assainissement collectif est en cours d'étude pour la Communauté de Communes de Forez Est et qu'elle est effective pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais depuis le 1er janvier 2019.

Enfin, la gestion de l'Assainissement non collectif est désormais de la compétence du SIMA Coise pour l'ensemble du territoire.

16

Signature de la charte « Zéro pesticides » de la commune de VIOLAY

Le Contrat territorial prévoit deux actions principales sur la gestion des pollutions d'origine non agricole :

- A5_a1 : Réaliser des plans de désherbage - EPCI
- A5_a2 : Achat de matériel alternatif au désherbage chimique - EPCI

Cette année, le SMAELT s'est engagé à soutenir l'engagement de la commune de VIOLAY dans la suppression des produits phytosanitaires jusqu'alors utilisés pour la gestion et l'entretien des espaces publics, par la signature de la « Charte Zéro pesticides ».



Volet agricole

Bilan de l'animation

L'animation du volet agricole est co-portée par les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône et l'animatrice du Contrat depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette année, cette animation a consisté en :

- l'organisation de 5 réunions de travail entre les Chambres et l'animatrice (3 Comités techniques, 1 réunion de préparation de la journée technique du Thoron, et 1 Commission agricole)
- l'organisation de 6 journées techniques agricoles par les Chambres d'Agricultures ;
- le suivi des Programmes Agro-environnementaux et Climatiques des Monts du Lyonnais et de la plaine du Forez par l'animatrice ;
- le suivi du GIEE des Quatre Saisons par l'animatrice ;
- le suivi des Contrats territoriaux des Aires d'Alimentations des Captages de Balbigny et du Barrage d'Echanceux par l'animatrice ;
- le suivi des projets d'irrigation collectifs ou individuels en cours sur le territoire par l'animatrice.

Diagnostics d'exploitation

Le volet agricole prévoit la réalisation de diagnostics d'exploitations préalables à la mise en place d'un accompagnement individuel.

A ce jour, les 10 diagnostics initialement prévus dans le Rhône ont été réalisés ou étaient en cours de réalisation fin 2019.

Côté Loire, sur 20 diagnostics initialement prévus, 6 ont été réalisés en cours d'année et 5 ont été identifiés en vue d'une réalisation avant juillet 2020.

ALERTE BON PLAN !



➤ **Bénéficiez GRATUITEMENT d'un diagnostic de votre exploitation ET d'un accompagnement personnalisé** (détails au dos)

Le SMAELT et la Chambre d'agriculture de la Loire ont sollicité l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer des **diagnostics agricoles à effectuer sur VOS exploitations**. N'attendez plus !

Le financement est **valable jusqu'en juillet 2020**. L'Agence de l'Eau a validé le subventionnement de 20 diagnostics.



Pour plus d'information, contactez :

Clémence DOLIGEZ, Conseillère territoriale – Chambre d'agriculture de la Loire – 06 85 20 87 33
Flore SAINT-ANDRE, Conseillère agronomie-environnement – 04 77 92 12 12

17

La prise en charge comprend :



UN DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION

Pour chaque exploitation volontaire, les diagnostics réalisés permettent de faire le point sur :

- les pratiques phytosanitaires et de fertilisation
- la gestion de l'eau (irrigation et abreuvement)

C'est aussi l'opportunité pour vous d'échanger avec un conseiller spécialisé afin d'étudier ensemble les questions liées :

- au fonctionnement de votre système
- aux interactions de la ferme avec le milieu aquatique
- aux aléas climatiques de ces dernières années.

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

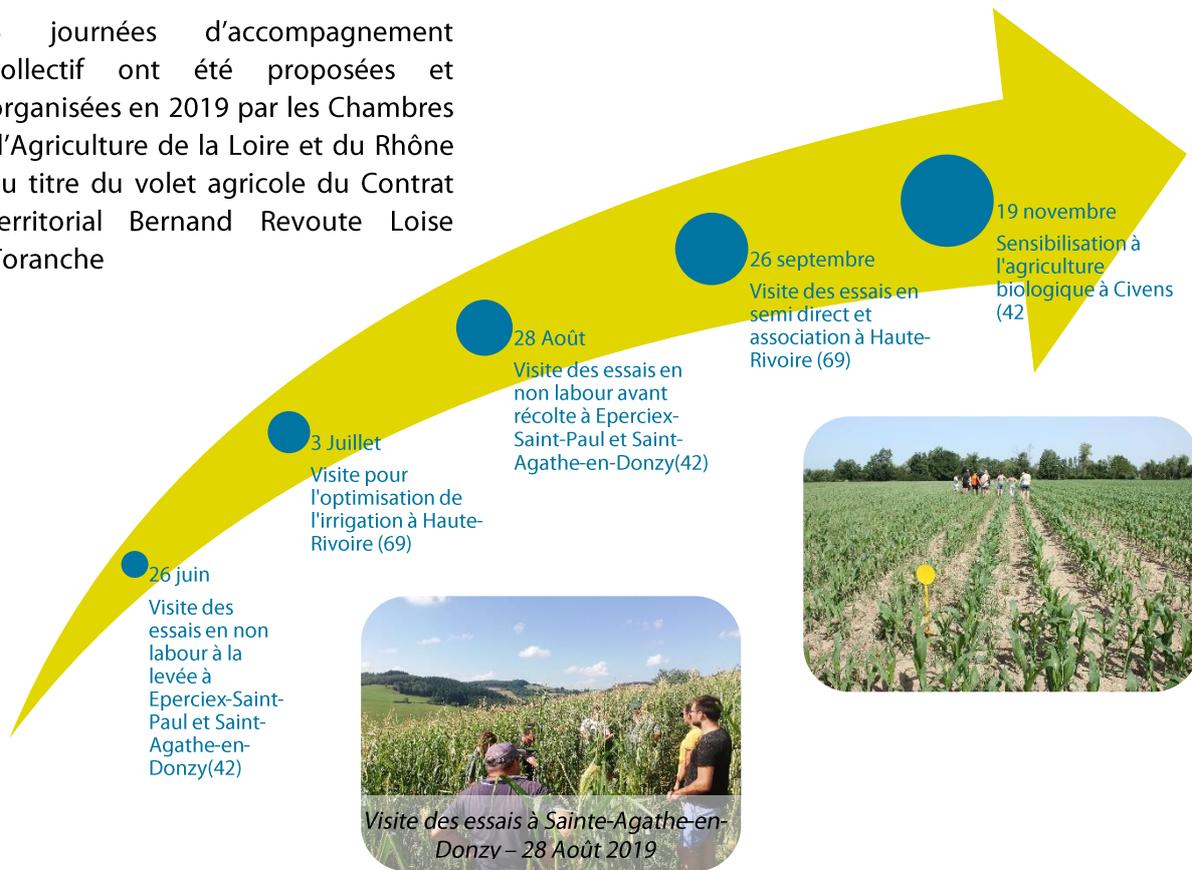
Quelques exemples d'accompagnements mis en place :

- Suivi de semis de maïs sans labour
- Conseils sur l'utilisation de produits phytosanitaires
- Diagnostic technico-économique approfondi (coûts de production, optimisation des aides...)
- Analyses de fourrages / Analyses d'engrais de ferme / Analyses de sol
- Plan de gestion des haies de l'exploitation pour valorisation en élevage (alternative à la paille)

Afin d'atteindre le nombre de diagnostics d'exploitation initialement prévus, la Chambre d'Agriculture de la Loire s'est également mobilisée pour faire la promotion des diagnostics d'exploitations au travers de flyer diffusés largement au sein des réseaux agricoles du territoire.

Les temps collectifs

5 journées d'accompagnement collectif ont été proposées et organisées en 2019 par les Chambres d'Agriculture de la Loire et du Rhône au titre du volet agricole du Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche



2 autres journées ont été consacrées à la gestion et valorisation des haies :

6 septembre 2019

Inauguration des travaux de restauration écomorphologique et de mise en défens sur le Thoron

Organisée à l'initiative du SMAELT

Une soixantaine de personnes présentes sur la journée dont les principaux partenaires techniques et financiers du contrat : Département de la Loire et du Rhône, EPCI (CCMDL, CCFE), communes, Chambre d'Agriculture de la Loire et du Rhône, Fédération de pêche du Rhône, CEN Rhône-Alpes, Fédération de Chasse du Rhône, Agriculteurs et exploitants, riverains...



26 novembre 2019

La haie dans tous ses états

Près de 120 participants, organisation de la journée par la Chambre d'agriculture du Rhône, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Fédération des CUMA du Rhône

Volet B – Fonctionnalité des milieux

La gestion des boisements

Les travaux de restauration de la végétation en bords de cours d'eau concernent plusieurs fiches actions du Contrat territorial Bernand Revoute Loise Toranche :

- **B1_a1** : Restauration de l'état sanitaire et de la diversité des boisements de berge
- **B1_a2** : Entretien des boisements
- **B1_a3** : Gestion des déchets en berge
- **B1_b1** : Lutte contre les espèces envahissantes, notamment la renouée du Japon
- **B1_b2** : Lutte contre les espèces indésirables en bordure de rivières

Cette année, l'équipe rivières a ainsi restauré la ripisylve sur les cours d'eau du Pont Lyonnais (fin de chantier initié en 2018), du Petit Panissières, du Collet et du Bernand (début de chantier fin 2019).

Au total, l'équipe rivières est intervenue 89.5j pour restaurer 19800 ml de cours d'eau.



Equipe sur le Petit Panissières



Le Collet – Avant intervention équipe



Le Collet – Après intervention équipe



Le Pont Lyonnais – Mise en défens des berges

Ces travaux de restauration de la végétation se sont accompagnés d'une mise en défens (pose de clôtures et abreuvoirs) de 2452 ml de berges sur le Pont Lyonnais, ainsi que des plantations sur le Thoron notamment.

Les travaux de lutte contre la renouée du Japon ont compris trois actions principales en 2019 :

- L'entretien régulier de massifs de renouée du Japon sur la commune de Feurs, et le ruisseau des Granges par l'équipe rivières ;
- L'entretien des placettes expérimentales sur le bec de Loise à Feurs (dans le cadre d'un travail de thèse avec l'Université Lyon I).
- Le criblage et concassage expérimental d'un massif de renouée du Japon sur le Fontbonne, au niveau de l'ouvrage ROE 65252. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise TP LACASSAGNE.



Entretien d'un massif de renouée sur la Loise à Feurs



La Loise – Massifs de renouée expérimentaux

La gestion des érosions

En 2019, une érosion de berge a été traitée sur la Toranche à Saint-Cyr-les-Vignes. Le chantier a été confié à l'entreprise Gourgaud Père et fils, spécialisée en travaux de terrassement.



Gestion des enrochements



Un enrochement, au droit d'un ouvrage sur le Petit Panissières à Panissières a également été traité au cours de l'année. Les travaux ont été confiés à l'entreprise TP LACASSAGNE.

Un second enrochement a été traité au droit de la station d'épuration de VIOLAY sur le Poyat, affluent du ruisseau du Fontbonne. Ces travaux ont quant à eux été confiés à l'entreprise BALMONT TP.

La gestion des ouvrages

Les fiches actions du Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche mobilisées cette année pour la gestion des ouvrages sont les suivantes :

- **B1_d1** : Aménagement d'ouvrages pour le franchissement piscicole
- **B1_d2** : Suppression d'ouvrages pour rétablir la continuité écologique

Les ouvrages traités en 2019 sont les suivants :

Moulin Piquet :

- ROE 62500 au lieu-dit « La Combe » à la confluence avec le ruisseau du Fontbonne à Violay

Fontbonne :

- ROE 65253 entre les lieux-dits « Fontbonne » et « Chez Bessenay » à Violay

Bernand (succession de trois ouvrages similaires, constitués de poteaux EDF) :

- ROE 73956, ROE 73958 et ROE 73963 au niveau du pont de l'A89 à Balbigny

Les travaux sur le Moulin Piquet et le Fontbonne ont été confiés à l'entreprise TP LACASSAGNE alors que les travaux sur le Bernand ont été réalisés par l'entreprise CHAMBON Paysage.



Préparation de chantiers

Le Contrat territorial prévoit d'importants travaux sur le secteur de la Vesne et de l'axe Poyat / Fontbonne. L'année 2019 a été consacrée à la préparation de ces chantiers par le technicien de rivières.

Projet Vesne

L'étude sur éco-morphologie des cours d'eau du territoire, réalisée dans le cadre des études préalables au Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche, a mis en avant les dysfonctionnements morphologiques identifiés sur le secteur aval de la Vesne (ruisseau de Pouilly) sur les communes de Pouilly-les-Feurs et Epercieux-Saint-Paul.

En 2018, le bureau d'étude Dynamique Hydro a été missionnée pour définir les travaux à envisager pour solutionner les problématiques rencontrées. Après présentation des différents scénarios, deux ont été sélectionnés par les élus du syndicat. Ils consistent en la :

- Création d'une plage de dépôt de sédiments au lieu-dit « les barges » à Epercieux-Saint-Paul afin de répondre à la problématique d'ensablement du cours d'eau ;
- Reprise de la berge rive droite de la Vesne au droit de l'ancienne décharge de Pouilly-les-Feurs, qui souffre d'une érosion régressive ce qui cause un départ de déchets récurrents dans la rivière.



L'année 2019 a donc été consacrée à la définition des travaux sur le secteur des Barges à Epercieux-Saint-Paul et le dépôt du Dossier loi sur l'eau correspondant, ainsi qu'à la définition des travaux pour la reprise de la berge de la Vesne au droit de la décharge de Pouilly-les-Feurs, par le bureau d'étude Dynamique Hydro.



Le projet a été réfléchi au cours de l'année avec les partenaires techniques et financiers, ainsi que les propriétaires et exploitants concernés afin de s'accorder sur un projet final accepté et partagé par tous et permettre ainsi le dépôt des dossiers d'autorisation loi sur l'eau en 2020.

Projet Moulin Piquet, Fontbonne, Poyat

Ce projet pluri-thématiques intéresse les communes de Violay, Montchal et Panisnières et a pour objectif de :

- ⇒ Restaurer la végétation, mettre en défens les berges et réaliser des plantations sur les cours d'eau de la Poyat, le Fontbonne et le Moulin Piquet ;
- ⇒ Supprimer le plan d'eau « de la Pothière » (ROE65257) ;
- ⇒ Aménager le passage busé à l'aval de la Pothière (ROE65256) ;
- ⇒ Diversifier des faciès d'écoulements sur un secteur très fortement érodé à la suite de l'effondrement d'un pan de digue sur le Fontbonne.

Travaux hors Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche

L'équipe rivières du Syndicat est intervenue 6 jours sur la Revoute suite à une sollicitation de la DREAL pour des travaux de reprise des aménagements réalisés dans le cadre des travaux de l'A89. Ces derniers ont donc consisté en :

- La reprise de 25m de fascine
- Le talutage de 60m de berges érodées
- La plantation de 80 plants et 90 boutures
- La création d'un chenal de pluvial
- La dispersion de 1,6m³ de blocs pour diversifier les écoulements



Le technicien de rivières a également été sollicité pour un accompagnement technique à la rédaction d'un dossier loi sur l'eau pour la reprise d'un ouvrage sur le Garollet, route de Sainte-Foix, pour le compte de la commune de Saint-Barthélémy-Lestra.



Volet C – Animation, Communication, Sensibilisation

Animations scolaires

Cette année, 9 classes ont bénéficié des animations 2019, soit :

- 148 enfants
- 5 écoles de la Loire et 2 écoles du Rhône

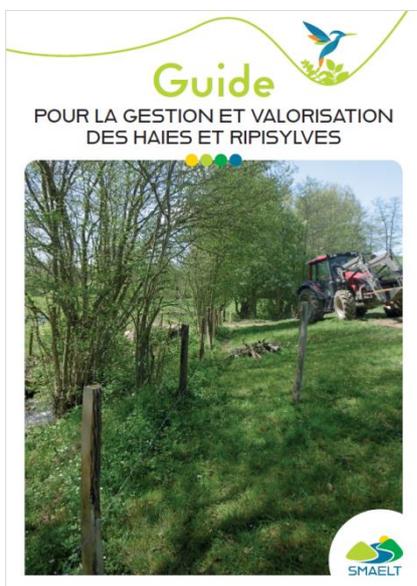
Prestataire : FNE Loire, Eric Galichet – animateur nature



Nouveau logo du SMAELT



Marty, le martin pêcheur,
Nouvelle mascotte du SMAELT



Outils de communication

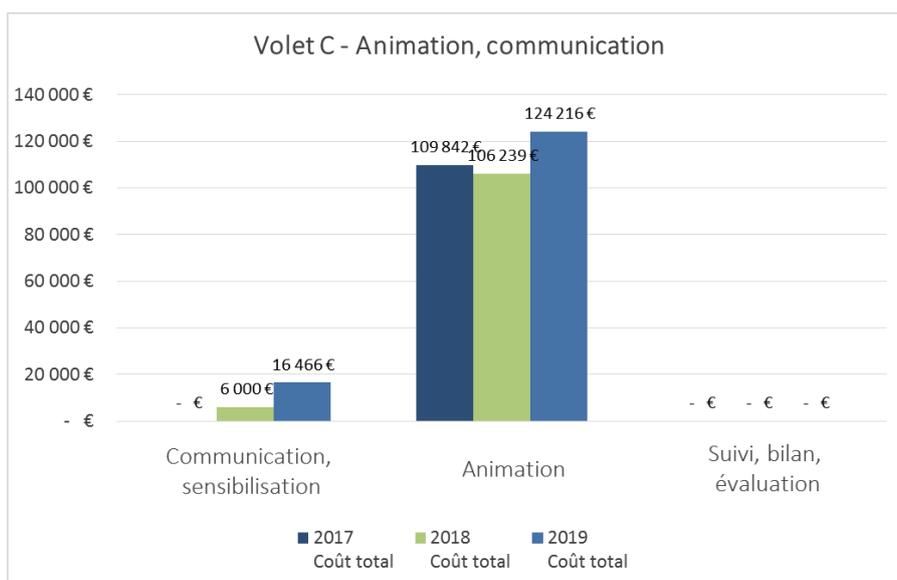
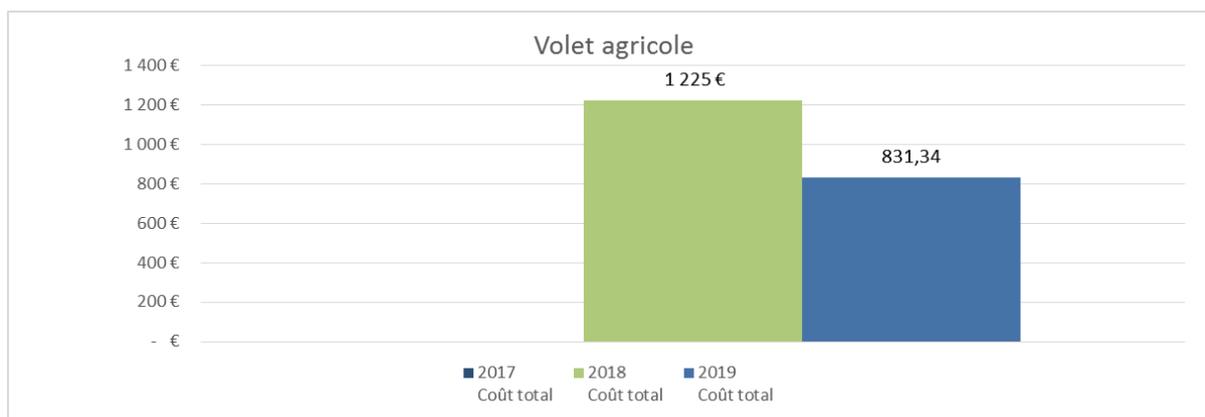
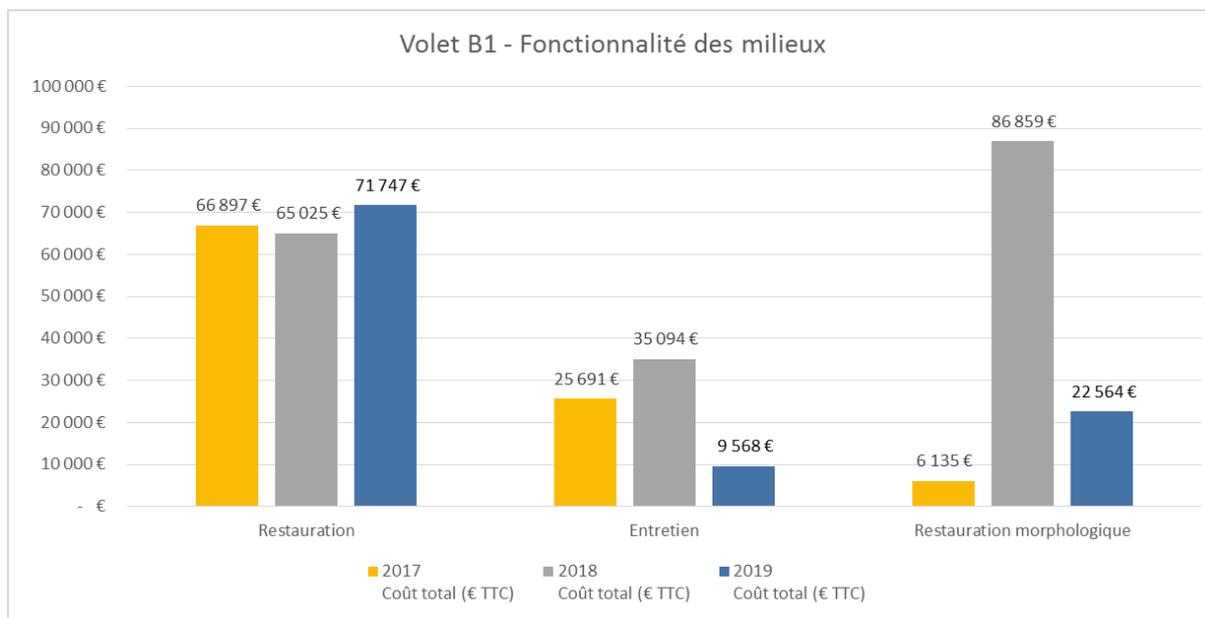
L'année 2019 a été consacrée à :

- la modernisation du logo et de la charte graphique du SMAELT ;
- la création du site Internet – www.smaelt.fr
- la création d'une mascotte
- la création et diffusion de la Gazette du SMAELT
- la création du Guide pour la gestion et valorisation des haies et ripisylves
- la création d'une page Facebook « SMAELT Loire Toranche »
- la création d'un kakémono de présentation du SMAELT.



Outils de communication 2019
La Gazette annuelle et une plaquette de sensibilisation à la
gestion et valorisation des haies et ripisylves

Bilan financier du contrat



Le Contrat territorial de l'Aire d'Alimentation des Captages de Balbigny

Dans le cadre du précédent programme du contrat de l'AA des Captages de Balbigny, la dégradation de l'état des berges des cours d'eau par le piétinement du bétail a été identifiée comme un enjeu fort sur le territoire. En effet, l'accès libre au cours d'eau par les troupeaux accentue la dégradation de la qualité de l'eau et l'état morphologique des cours d'eau.

L'aire d'alimentation des captages étant située sur le bassin versant des Odiberts, couvert par le Contrat territorial Bernard Revoute Loise Toranche, la commune de Balbigny, porteuse du CT de l'AA des Captages, s'est rapprochée du territoire pour convenir d'un partenariat pour la réalisation de travaux d'aménagement et de mise en défens des cours d'eau de l'AAC de Balbigny.



A ce titre, le SMAELT a donc participé à la cérémonie de signature du Contrat territorial de l'AAC de Balbigny le 18 septembre 2019 en tant que maître d'ouvrage de la fiche action 6 « Aménagements et mise en défens des cours d'eau de l'AAC de Balbigny ».

La prévention contre le risque inondation

Pour traiter la problématique des inondations à l'échelle des sous bassins versants, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a attribué, à compter du 1er janvier 2018 une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc communal qui pouvait ensuite être transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP), puis aux syndicats de bassins versants.



Allée de la Loire à Feurs au matin du 2 novembre 2008 – C. TAVAUD

C'est dans ce contexte que la compétence GEMAPI sur les bassins versants du Bernard, de la Revoute, de la Loire et de la Toranche a été transférée au SMAELT par les EPCI du territoire (Communauté de Communes de Forez-Est et Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) à compter du 1^{er} janvier 2018.



Groupes de travail au cours du Comité de Pilotage de l'étude du risque inondation - 25 juillet 2019 à Epercieux-Saint-Paul

Conscients du rôle que le SMAELT doit désormais assumer au regard du niveau de responsabilité qu'engage pour la structure la détention de la compétence «Prévention contre le risque inondation», les membres du Comité syndical ont souhaité étudier plus précisément le risque inondation présent sur le territoire.

Pour ce faire, le SMAELT a fait appel à un stagiaire de niveau Master I en restauration des milieux aquatiques de juin à septembre 2019.

L'objectif final était d'engager les réflexions avec les élus sur la Gestion du Risque Inondation qui soit adaptée au territoire et la coordination des actions en cas de crue.

Or, fin 2019, le SMAELT a été associé à une réflexion plus globale, engagée par la Communauté de Communes de Forez Est qui a elle-même fait appel à l'Etablissement Public Loire afin d'étudier la gestion du risque inondation sur l'ensemble de son territoire.

Aussi, compte tenu du lancement de cette nouvelle étude, la stratégie locale de gestion du risque inondation à échelle du SMAELT a été suspendue et reportée à 2020.

Les bords de Loire

Au titre de sa compétence « Entretien des sentiers de promenade en bords de Loire sur les communes de Feurs et Chambéon », l'équipe est intervenue environ 10 jours pour entretenir les bords de Loire. Cet entretien comprend des travaux de débroussaillage, d'élagage et de traitement des décharges sauvages.



Le chef d'équipe et le chef d'équipe adjoint se sont chargés quant à eux de vider les poubelles présentes sur les sentiers et sur l'aire de pique-nique de Fonds Fenouillet, derrière le centre technique municipal de la ville de FEURS et sur les sentiers de promenade une fois par semaine tout au long de l'année.

L'entreprise MEILLIER Paysafiste est également missionnée chaque année pour assurer la tonte de l'aire de pique-nique derrière le centre technique municipale de la ville de Feurs, ainsi que pour débroussailler les abords de l'étang Pacaud à Fonds Fenouillet sur FEURS.



Le Fleuve Loire à Chambéon



11, avenue Jean Jaurès – 42110 FEURS
 contact@smaelt.fr - ☎ : 04.77.26.31.44

Site Internet : www.smaelt.fr - Page Facebook : SMAELT Loise Toranche

Directrice de la publication : Véronique CHAVEROT
 Conception – Réalisation : Anne-Sophie GAUMOND
 Photos : SMAELT – Anne-Sophie GAUMOND, Lionel PEYRUC, Julien GRASSOT
 Photo de couverture : La Charpassonne à Salt-en-Donzy

